

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur Maximilien GERVOISE, procuration donnée à Monsieur Jérémy GAWLIK.

Secrétaire : Monsieur Léo SIMONCINI.

Elections sénatoriales : Désignation des délégués titulaires et suppléants

Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-17 du CGCT a ouvert la séance.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Madame Françoise GRIBAUVAL, Monsieur Jacky DUMANGE, Madame Célia SIMONCINI et Monsieur Léo SIMONCINI.

Monsieur le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

• Election des délégués

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

• Candidats

- Madame Françoise GRIBAUVAL : Nombre de suffrages obtenus : 15
- Monsieur Olivier GADIFFERT : Nombre de suffrages obtenus : 15
- Madame Béatrice BRIAULT : Nombre de suffrages obtenus : 15

Ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

• Election des suppléants

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

- **Candidats**

- Monsieur Jérémy GAWLIK : Nombre de suffrages obtenus : 15
- Monsieur Alexandre DECLEMY : Nombre de suffrages obtenus : 15
- Monsieur Célia SIMONCINI : Nombre de suffrages obtenus : 15

Ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Budget communal 2020 :

- **Affectation du résultat 2019**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'à la demande de Monsieur le Trésorier, les restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 77 873.50 Euros, doivent être repris dans le résultat 2019 la commune.

Cela modifie le résultat à affecter au budget primitif 2020 en recette de fonctionnement au 002.

Ci-dessous le descriptif de l'affectation du résultat de fonctionnement :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de : 574 712,25 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat à affecter : 574 712,25 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 10 508,68 € (besoin de financement) à reporter au 001 en dépense d'investissement.

Affectation :

- 10 508,68 € à l'article 1068 en recette d'investissement
- 564 203,57 € à reporter au 002 en recette d'exploitation

- **Décision modificative N°1**

Des mouvements de crédits sont nécessaires au Budget Primitif 2020 comme suit, pour inclure les Restes à réaliser :

Désignation	Diminution	Augmentation
D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		10 508.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		10 508.00 €
D 615221 : Bâtiments publics	38 961.00 €	
D 615231 : Voirie	38 911.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	77 872.00 €	
D 023 : Virement section investissement		67 364.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		67 364.00 €
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	67 364.00 €	
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	67 364.00 €	
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct	10 508.00 €	
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonct	10 508.00 €	
R 021 : Virement de la section de fonct		67 364.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		67 364.00 €
R 1068 : Excédents de fonctionnement		10 508.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		10 508.00 €

Election des Délégués de la Commune aux Syndicats Intercommunaux :

Au Syndicat de Soins Infirmiers (SISA) :

Conformément à l'article L.5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection de 2 délégués titulaires et de 1 délégué suppléant.

Le Conseil Municipal désigne, à la majorité :

Titulaires :

1. Madame Béatrice BRIAULT
2. Madame Célia SIMONCINI

Suppléant :

1. Madame Isabelle POTHEE

Cette délibération est votée à la majorité.

Au Syndicat Mixte AMEVA :

Conformément à l'article L.5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection de 1 délégué titulaire.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

Titulaire :

Monsieur Alexandre DECLEMY

Cette délibération est votée à l'unanimité.

A la Fédération Départementale d'Energie de la Somme :

Conformément à l'article L.5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection de 2 délégués titulaires.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

Titulaires :

1. Monsieur Alexandre DECLEMY
2. Monsieur Maxime GERVOISE

Cette délibération est votée à l'unanimité.

• **Représentants du Paraclet :**

Conformément à l'article L.5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection de 1 membre titulaire et de 1 suppléant.

Le Conseil Municipal désigne, à la majorité :

- **Conseil intérieur et Conseil d'Administration**

Monsieur Jérémy GAWLIK (titulaire) et Monsieur Emmanuel ELIAS (suppléant)

- **Comité d'Hygiène et de Sécurité**

Monsieur Jacky DUMANGE (titulaire) et Monsieur Jérémy GAWLIK (suppléant)

- **Exploitation**

Monsieur Olivier GADIFFERT (titulaire) et Madame Françoise GRIBAUVAL (suppléante)

Cette délibération est votée à la majorité.

- **Désignation d'un correspondant défense :**

Madame Françoise GRIBAUVAL est désignée correspondant défense.

Indemnités de Fonction :

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le calcul des indemnités est effectué à partir de la valeur de référence qui est celui de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1027 et en fonction de la population Insee au dernier recensement (576).

Les indemnités de fonction aux élus sont fixées de la façon suivante :

Taux maximal de l'Indemnité du Maire :

40,3% de l'indice de référence 1027.

Taux maximal de l'Indemnité des Adjointes au Maire :

10,7% de l'indice 1027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec :

14 voix pour

0 voix contre

1 absence

de fixer l'indemnité des Adjointes au Maire au taux de 10,7% de l'indice 1027.

Informations diverses :

- **Travaux voirie**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les travaux de sécurité prévus au carrefour rue d'en haut et rue du Commandant Magny débuteront le 10 août 2020 pour une durée de 2 semaines et devraient être terminés pour la rentrée scolaire.

Un arrêté de circulation va être pris prochainement pour une circulation alternée par feux.

Le tapis d'enrobé sera réalisé fin septembre par le Département pour une intervention finale.

- **Programme du 14 juillet**

- Départ Mairie 11H00 avec les grognards
- Dépôt de gerbe de fleur au monument aux morts
- Intervention des grognards et fanfare
- Verre de l'amitié sur la terrasse de la salle de fêtes exclusivement en extérieur.

« Ce sera l'occasion de faire plus ample connaissance avec les membres du conseil municipal. En raison du contexte sanitaire nous ne pouvons organiser cet événement de manière plus conviviale et prolongée. »

Monsieur le Maire fait la proposition d'offrir un bon d'achat à chaque enfant de la commune faisant partis du regroupement scolaire.

Des bons d'achat Intersport d'une valeur de 20 € chacun seront distribués prochainement dans les boites aux lettres des enfants de la commune faisant parti du regroupement scolaire.



Le Maire, Jérémy GAWLIK

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.